

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a pris acte de l'engagement écrit par lequel Louis Caron (ex-membre no 110882) a consenti à limiter ses activités professionnelles dans le domaine des charpentes et fondations.

Monsieur Caron dont le domicile professionnel était situé à Saint-Constant, province de Québec, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 17 juin 2011. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

